

Nos tarifs 2026 « Payant »

HEBERGEMENT

* Vous êtes domicilié dans le département de l'Allier et êtes payant :

Tarif Journalier, hébergement permanent chambre simple : **67.86 €**

Tarif Journalier, hébergement permanent chambre double : **65.05 €**

Comprenant : - le Tarif hébergement chambre simple : 61.49 €

ou le Tarif hébergement chambre double : 58.68 €

- le Ticket Modérateur ou Gir 5/6 : 6.37 €

Tarif Journalier, hébergement temporaire chambre simple : **57.86 €**

Tarif Journalier, hébergement temporaire chambre double : **55.05 €**

Comprenant : - le Tarif hébergement chambre simple : 61.49 €

ou le Tarif hébergement chambre double : 58.68 €

- le Ticket Modérateur ou GIR 5/6 : 6.37 €

- Participation du Conseil Départemental - 10 €

* Vous n'êtes pas domicilié dans le Département de l'Allier et êtes payant :

TARIF Journalier en fonction de votre groupe de dépendance :

Soit :

Le tarif hébergement : 61.49 € (ou 58.68 €) + 23.66 € Dépendance Gir 1/2 : 85.15 €

Le tarif hébergement : 61.49 € (ou 58.68 €) + 15.01 € Dépendance Gir 3/4 : 76.50 €

Le tarif hébergement : 61.49 € (ou 58.68 €) + 6.37 € Dépendance Gir 5/6 : 67.86 €

Tarif – de 60 ans : 82.47 €

Tarif réservation : 40.09 € / jour

Le jour de votre admission, vous devrez verser un mois d'avance au Trésor Public de MONTLUCON :

Hébergement permanent :

- un dépôt de garantie (avance) correspondant à 31 jours du tarif en vigueur : **2 103.66 €** soit 31 jours à 67.86 € (**2 016.55 €** si chambre double)

Hébergement temporaire supérieur à 1 mois* :

- un dépôt de garantie (avance) correspondant à 31 jours du tarif en vigueur : **1 793.66 €** soit 31 jours à 57.86 € (**1 706.55 €** si chambre double)

* Si hébergement temporaire inférieur à 1 mois : nombre de jour x (tarif hébergement journalier correspondant + GIR 5/6)

EN CAS D'HOSPITALISATION

Forfait hospitalier : **20 €**

* Vous êtes domicilié dans le département de l'Allier :

Les 3 premiers jours : minoration du GIR 5-6

A partir du 4^{ème} jour : minoration du GIR 5-6 + forfait hospitalier

(Ce mode de facturation peut varier selon les autres départements).

AUTRES TARIFS

Libération de chambre après décès : **40.09€** (max 6 jours après décès)
Chambre mortuaire : **40.09€** (à partir du 4^{ème} jour)

Repas visiteurs : **7.00€** (jour normal)
13.00€ (jour de fête)

Pécule dans le cas d'une Aide sociale **125€** (par mois)